

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-66

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Absents : 6  
Votants : 13  
Procurations : 4

REÇU LE :  
07 AOUT 2018  
PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 9 JUILLET à 20 h 05, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 05/07/2018**

**Date d'affichage : 05/07/2018**

**Présents** : Annabel AUGUSTIN, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Alain GARNIER, Raphaël GENZ , Fanny KUHNT, Paulette PORTET, Marie-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

**Absents excusés (1) :**

Kevin CARBONNE  
Didier MAURY

**Absents avec Procuration (1) :**

Michel ANDOLFO a donné procuration à Thierry TORRES.  
Françoise BAUZOU a donné procuration à Jacques VU-VAN.  
Antoine DOMANEC a donné procuration à Alain GARNIER.  
Camille HAUMONT-BOUZONVILLE a donné procuration à Marie-Cécile RIVIERE.

**La séance est ouverte à 20 h 15.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Jacques VU-VAN est désigné pour remplir cette fonction.**

**OBJET : Subvention à l'association Rambail en Barguillère**

Monsieur le Maire expose :

L'association Rambail en Barguillère a déposé une demande de subvention pour son fonctionnement 2018.

Cette association est très active sur la commune et la vallée.

Il est demandé aux membres présents qui seraient bénévoles ou membres de cette association de quitter de la salle du conseil. Aucun conseiller ne fait partie de cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix POUR et 2 voix CONTRE

- **DECIDE d'attribuer une subvention de 300 euros au titre de l'année 2018 pour l'association Rambail en Barguillère.**

A Serres sur Arget, le 9 Juillet 2018

Le Maire,

Alain GARNIER



REÇU LE :

07 AOUT 2018

PREFECTURE FOIX

Reçu en Préfecture le : 7 Août 2018

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du